

Vers un plan cantonal de santé mentale

Processus et perspectives dans le canton
de Neuchâtel



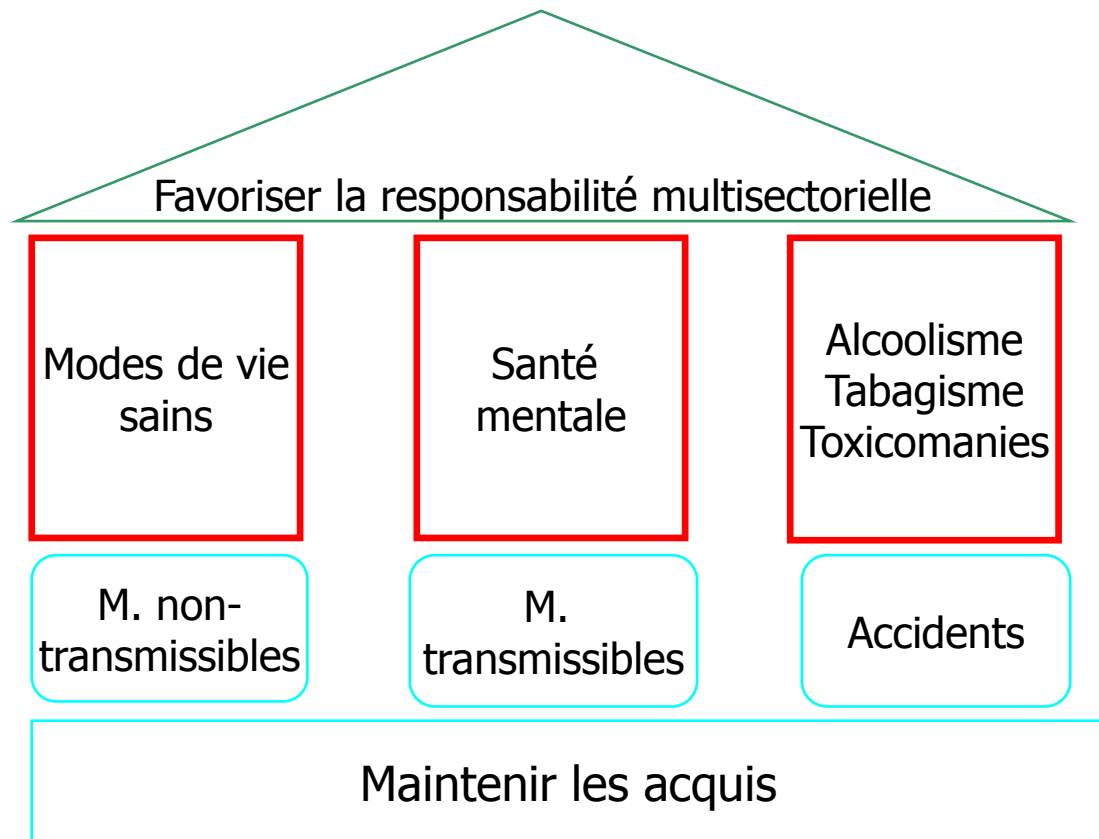
Promotion de la santé mentale

Plan de la présentation

- Contexte
- Élaboration du plan d'action : phase de documentation
- Élaboration du plan d'action : premiers pas d'un processus participatif
- Plan d'action en dix objectifs
- Difficultés
- Dépasser les difficultés et viser des effets durables

Contexte

La santé mentale est l'une des priorités du **Plan directeur de prévention et promotion de la santé** du Conseil d'Etat neuchâtelois



Contexte (2)

- Différents indicateurs semblent montrer que la santé mentale des neuchâtelois est moins bonne que celle des habitants d'autres cantons
- La santé mentale est une ressource indispensable au bien-être individuel et collectif dans le canton
- Des recommandations existent au niveau national et international

Élaboration du plan d'action : phase de documentation

- L'analyse intercantonale des données de l'Enquête suisse sur la santé semble montrer que la santé psychique des neuchâtelois est moins bonne que celle des habitants d'autres cantons (Obsan, 2006)
- Demande d'un rapport détaillé : Panorama de la santé psychique dans le canton de Neuchâtel (Obsan, 2006)
 - Ressources pour faire face aux difficultés de la vie et se projeter dans l'avenir ↘
 - Sentiment de solitude ↗ (♀)
 - Symptômes graves de dépression ↗ (jeunes)
 - Problèmes d'endormissement ↗
 - Troubles somatiques ↗
 - Taux d'hospitalisation (dépression, abus de substances) ↗
 - Taux très élevé de rentes AI pour cause psychiques: 2e rang CH
 - Mortalité par suicide = CH

Élaboration du plan d'action : phase de documentation (2)

- Enquête Delphi pour analyser les besoins prioritaires en matière de santé mentale dans le canton (Haute école en santé ARC, 2009)
 - Trois types de problématiques :
 1. Liées à des pathologies particulières et comportements à risque
 2. Liées à des thématiques de société
 3. Liées aux institutions

Processus d'élaboration : premier pas d'un processus participatif

- Un expert externe est mandaté pour suivre les travaux → phase de restitution et d'exploitation des données de l'enquête Delphi
- Organisation de deux séances plénières et trois ateliers courant 2009
 - **Séance plénière 1** : présentation des résultats de l'enquête Delphi et introduction à la suite des activités
 - **Trois ateliers**
 - **Séance plénière 2** : synthèse des résultats des ateliers et premier projet de plan cantonal pour la santé mentale

→ **Premier projet de plan d'action pour la santé mentale dans le canton de Neuchâtel**

Plan d'action en dix objectifs

Engagement et rôle de l'Etat

1. Le Conseil d'Etat et l'administration cantonale neuchâtelois s'engagent pour promouvoir, protéger et rétablir la santé mentale
2. Le pilotage cantonal du plan d'action est mis en place, avec l'appui d'une Commission de psychiatrie et santé mentale et la collaboration de tous les services de l'Etat concernés

Plan d'action en dix objectifs

Domaines d'intervention et actions prioritaires

3. Mettre l'accent sur la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques dans les activités et programmes cantonaux existants, développer de nouvelles activités et programmes là où il y a des lacunes
4. Repérage des risques, des troubles psychiques et intervention précoce dans le milieu de vie
5. Accès aux traitements appropriés et qualité des traitements
6. Maintien de l'insertion sociale, familiale, professionnelle et réinsertion

Plan d'action en dix objectifs

7. Sensibilisation, formation et soutien aux professionnels
8. Soutien aux groupes d'entraide
9. Information et sensibilisation de la population
10. Surveillance et évaluation

Difficultés

- La santé mentale → influencée par de nombreux facteurs, sur lesquels on a peu d'emprise (ex. chômage, divorces, parcours de migration)
- Répondre de manière concrète à des objectifs très vastes, ceci avec des ressources limitées

Dépasser les difficultés et viser des effets durables

Quatre priorités dans le cadre du programme de santé mentale :

- Sensibiliser les acteurs des différentes sphères de la société aux enjeux de santé mentale et à leur rôle afin de la promouvoir et de la protéger
- Identifier et mieux coordonner les activités qui, dans le canton, participent à répondre aux objectifs proposés par le plan d'action
- Favoriser la coopération et la collaboration entre tous les acteurs concernés
- Mettre en œuvre des projets communs là où des lacunes sont constatées

Dépasser les difficultés et viser des effets durables

Sensibiliser les acteurs aux enjeux de santé mentale et à leur rôle

- Présentation du plan d'action et discussion avec les responsables d'organismes publics et privés du canton
- Répond aux objectifs : 1, 7, ...

Identifier et mieux coordonner les activités

- Inventaire des ressources pour la santé mentale
- Agenda des activités santé mentale
- Répond aux objectifs : 9, 5

Favoriser la coopération et la collaboration

- Colloque annuel,
- Petits déjeuners de promotion de la santé
- Répond aux objectifs : 9, 5,

Mettre en œuvre des projets communs là où des lacunes sont constatées

- Projet « Surmonter les crises de vie et prévenir le suicide »
- Répond aux objectifs : 4, 5, 7, 9

Définition d'objectifs spécifiques

Objectif	Objectifs spécifiques
<p>1. Le Conseil d'État et l'administration cantonale neuchâtelois s'engagent pour promouvoir, protéger et rétablir la santé mentale</p>	1.1 Le plan d'action est validé par le Conseil d'État
	1.2 Tous les acteurs concernés (publics et privés) sont sensibilisés à la thématique de la santé mentale.
	1.3 Les responsabilités par rapport aux 10 objectifs du plan sont définies de manière concertée
	1.4 Le plan d'action est reconnu par les acteurs neuchâtelois en santé mentale comme un cadre de référence pour l'organisation des activités dans le domaine
	1.5 Le réseau des acteurs neuchâtelois en santé mentale est renforcé

Définition de mesures

Objectifs spécifiques	Mesures
<p>1.3 Les responsabilités par rapport aux 10 objectifs du plan sont définies de manière concertée</p>	<p>1.3.1 Établir, en collaboration avec les responsables des services et offices concernés, une liste des activités ordinaires de l'Etat qui participent à la réalisation des objectifs du plan d'action. Compter ces services et offices comme membres du réseau neuchâtelois des acteurs en santé mentale</p> <p>1.3.2 Réaliser la même démarche auprès des acteurs hors de l'administration cantonale (des domaines de la santé et hors santé, professionnels et non professionnels), notamment des communes</p>
<p>1.5 Le réseau des acteurs neuchâtelois en santé mentale est renforcé</p>	<p>1.5.1 Organiser des évènements (p.ex. colloque, Petit déjeuner de promotion de la santé, projet "Surmonter les crises de vie et prévenir le suicide", etc.) sur des thèmes de santé mentale, incluant des aspects de mise en réseau.</p> <p>1.5.2 Informer les acteurs des évènements en lien avec la santé mentale organisés dans le canton (agenda, newsletter, etc.)</p>